



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Campagnes electorales

Question écrite n° 17825

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande a M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer si des sanctions penales ont deja ete prononcees pour des violations de l'article L. 52-1 du code electoral. Dans l'affirmative, il souhaiterait connaitre quelles ont ete la ou les references des jugements.

Texte de la réponse

Selon les donnees issues du casier judiciaire national, de 1988 a 1992, derniere annee statistique disponible, aucune condamnation penale sanctionnant la violation de l'article L. 52-1 du code electoral, qui reprime des operations illicites de publicite commerciale a des fins electorales, n'a ete prononcee par une quelconque juridiction.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17825

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4342

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5062